

Commission Départementale de football

10, Bd Marcel Dassault – 31770 COLOMIERS

Tél. : 05.34.36.12.40 – Fax : 05.34.36.12.44

Site Internet : www.fsgt31.fr

accueil@31.fsgt.org



14 JANVIER 2020

N° 17

**L'adversaire et l'arbitre
sont les partenaires
qui nous font progresser**

SOMMAIRE

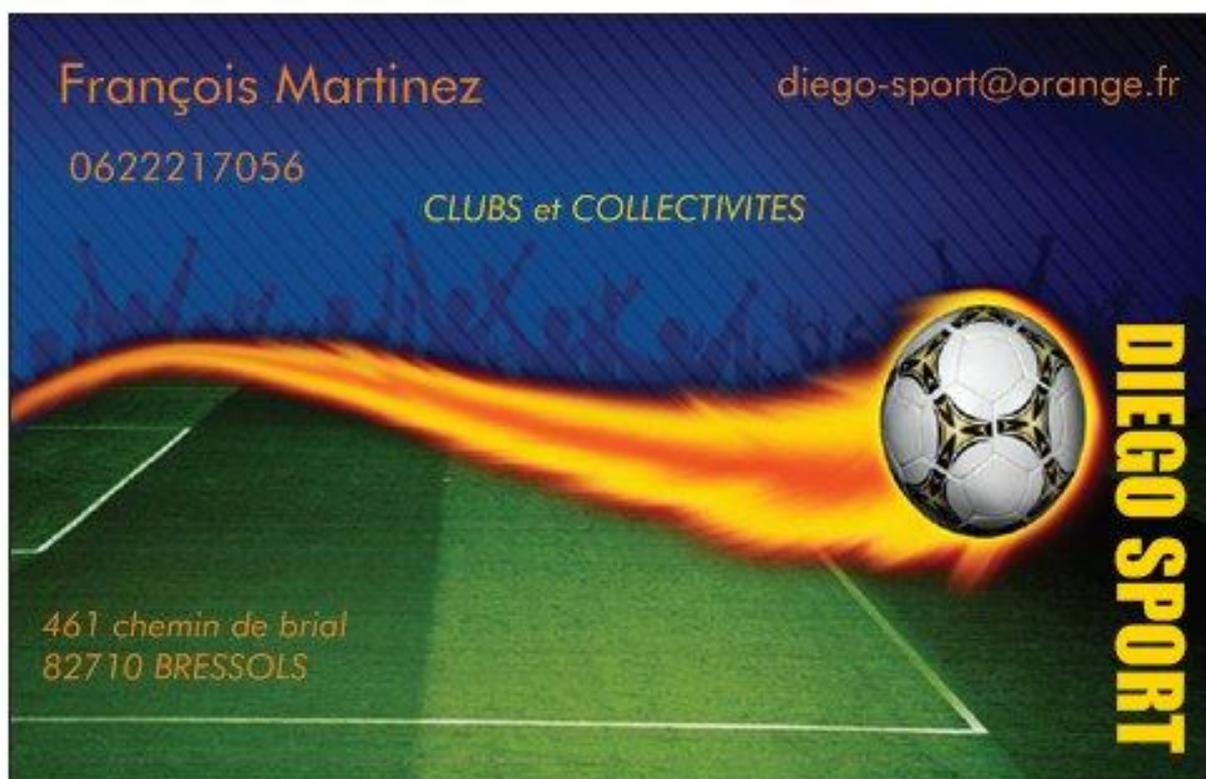


- Réunion de la Commission,
- Vœux 2020,
- Pense-bête,
- Informations licences,
- Trésorerie,
- Arbitrage,
- Résultats semaine 2,
- Règlement intérieur,
- Sportivité semaine 2,
- Sanctions,
- Infos coupe Auguste Delaune,
- Infos pour les équipes de Foot à 7,
- Rectificatifs calendrier,
- Calendrier semaines 4 et 5.

SAISON 2019 - 2020

OFFICIEL DU FOOTBALL

Partenaires de la F.S.G.T. 31



Business card for Diego Sport. The card features a dark blue background with a green soccer field at the bottom. A soccer ball is shown in motion, leaving a bright orange and yellow trail. The text on the card includes the name François Martinez, a phone number, an email address, and the company name DIEGO SPORT. The address is 461 chemin de brial, 82710 BRESSOLS. The text 'CLUBS et COLLECTIVITES' is also present.

François Martinez diego-sport@orange.fr
0622217056
CLUBS et COLLECTIVITES

461 chemin de brial
82710 BRESSOLS

DIEGO SPORT



Logo for mutuelle MGC. The logo consists of a red square with a white curved shape on the left side. The text 'mutuelle' is in a smaller font above 'MGC' in a larger, bold font. Below the logo is the website address mutuelleMGC.fr.

mutuelle
MGC

mutuelleMGC.fr

REUNION DE LA COMMISSION

Lundi 13 Janvier 2020.

Présents : Bruno CADART, Patrick FINKBEINER, José MARTINEZ, Marcel MARTINS, Laurent SARDA et René SILHOL.

VŒUX 2020

La commission remercie pour ses vœux l'équipe d'AS SAINT LOUP CAMMAS.

PENSE-BETE

❶ **FORMALITE POUR ACCEDER AU SITE FGST 31**

❶ Nom du site : fsgt31.fr

❷ Pour accéder au bulletin : FOOTBALL A 11
 LA PRATIQUE
 BULLETINS

❸ Pour accéder au memento : FOOTBALL A 11
 LA PRATIQUE
 MEMENTO

❹ Pour accéder aux classements : FOOTBALL A 11
 LA PRATIQUE
 CLASSEMENTS

❺ Pour accéder aux calendriers : FOOTBALL A 11
 LA PRATIQUE
 CALENDRIERS

❻ Pour accéder au règlement intérieur : FOOTBALL A 11
 LA PRATIQUE
 REGLEMENT INTERIEUR

❷ **DEMANDE DE LICENCE**

Comme nous vous l'avons annoncé à notre dernière Assemblée, les licences se feront directement par les clubs sur le site, que ce soit pour les renouvellements ou les nouvelles licences.

Si vous n'avez pas de fiche de demande de licence, vous avez la possibilité de la télécharger en format pdf, sur notre site :

❶ www.fsgt31.fr,

❷ Football à 11,

❸ Actualités,

❹ Demande de licence.

❸ **DECLARATION D'ACCIDENT**

Il vous est possible de télécharger directement une déclaration d'accident, sur le site de l'assurance. Ainsi vous ne perdrez pas de temps s'il vous arrive une blessure.

❶ site : <http://www.mutuelle-des-sportifs.com>

❷ onglet : « en cas d'accident ».

③ télécharger le document en format pdf.

④ TARIFS

🔊 Tarifs des licences :

adulte avec assurance : **38.50 €**

jeune avec assurance (né de 2002 à 2006) : **32 €**

Nous vous rappelons que pour tout dossier incomplet, la licence ne sera pas délivrée et le joueur ne sera pas qualifié :

Dossier complet pour une nouvelle licence = **saisie sur le site + bon de commande de licences + liste du lot + carton blanc + photocopie de la pièce d'identité + chèque.**

Dossier complet pour un renouvellement = **saisie sur le site + bon de commande de licences + liste du lot + chèque.**

D'autre part, comme précisé lors des Assemblées, les dépôts et les retraits de licences ne pourront se faire que **le lundi et le mardi après-midi**, jours de présence des membres de la commission football. Pour les autres jours, vous devrez téléphoner avant de vous déplacer afin de savoir si un membre de la commission est présent au comité.



En raison de ce nouveau fonctionnement de demandes de licences, **il n'y a plus le délai de 7 jours ou de 24 heures pour la qualification des joueurs. Mais ATTENTION, le joueur sera qualifié dès son inscription sur le site, à la seule condition que le chèque nous soit parvenu, ainsi que le carton blanc pour les nouveaux joueurs.**

🔊 Tarifs d'arbitrage à régler impérativement avant le match :

Indemnité d'arbitrage : **8 €**

Indemnité de déplacement : **36 €**

Soit un total de **22 € par équipe**, ou **44 €** s'il y a deux arbitres.

Tout arbitrage non réglé au plus tard le lundi midi suivant la rencontre, entrainera le match perdu par pénalité pour l'équipe en infraction, plus amende pour retard.

⑤ LICENCIÉS D'UNE AUTRE DISCIPLINE

Les licenciés d'une **autre discipline** évoluant dans un **autre club** seront **qualifiés** lorsque la commission aura en sa possession **l'autorisation du club d'appartenance + le carton blanc**.

Les licenciés d'une **autre discipline** évoluant dans le **même club** seront **qualifiés** lorsque la commission aura en sa possession le **carton blanc**.

Important : Un licencié ne peut pratiquer dans un autre club une discipline existante dans le sien.

⑥ REDACTION ET CONTROLE DES FEUILLES DE MATCH

Les noms des joueurs doivent être inscrits en **MAJUSCULES**, qu'aucun joueur ne doit être raturé (marqué non joué par l'arbitre). Les feuilles de match qui sont auto-carbonées doivent être dépliées afin que des inscriptions gênantes ne s'écrivent sur le double.

La transgression à ces règles entrainera automatiquement une amende pour le club fautif.

Toutes les feuilles de match sont contrôlées automatiquement par la Commission, même en absence de réclamation.

Alors soyez vigilants lorsque vous formez vos équipes, afin d'éviter tout litige éventuel. D'autre part, les feuilles de match bien remplies facilitent le travail de la Commission. Aussi, remplissez-les scrupuleusement.

⑦ DEBUT DES RENCONTRES

Un **contrôle systématique des licences** est effectué par l'arbitre à chaque rencontre. D'autre part, « **une rencontre devra impérativement débuter au plus tard, un quart d'heure après l'horaire désigné sur le bulletin, toutes les vérifications d'usage ayant été effectuées. L'équipe n'étant pas prête sera déclarée forfait** ». Si pour une rencontre fixée à 19h45 par exemple, l'arbitre n'est pas en mesure d'avoir terminé la vérification des licences pour commencer la rencontre à 20h00 dernière limite, alors l'équipe qui n'est pas prête sera déclarée «forfait». Il en va de même si aucune des deux équipes n'est prête à 20h00.

Alors **prenez vos dispositions pour éviter tout litige.**

⑧ RETOUR FEUILLES DE MATCH

Les feuilles de match doivent être retournées dans les délais, aussi bien l'original que le double, (**feuilles postées 48h après la rencontre ou parvenues à la Commission avant le lundi midi suivant la rencontre**), sous peine de rencontre perdue par pénalité pour le club en infraction, plus amende pour retard.

⑨ COMMUNICATION DES RESULTATS

ART 11- §B – 2 :

Le club vainqueur, ou le recevant en cas d'égalité, **doit téléphoner le résultat** de la rencontre à la Commission et ceci au plus tard le lundi qui suit la rencontre, avant midi. **Des pénalités sont prévues pour le non-respect de ces dispositions.**

① ① QUALIFICATIONS

Les joueurs doivent être qualifiés pour la date de la rencontre. Sachant que la permanence de la Commission se tient les lundis après-midi à partir de 16h30, et tenant compte par ailleurs, qu'il n'y a plus les délais de qualification il est **IMPERATIF** que **les dossiers licences soit COMPLETS**, faute de quoi, les joueurs ne seront pas en règle pour participer à la rencontre, ce qui se traduira par la rencontre perdue par forfait ou pénalité. D'autre part, si le jour de la rencontre, un joueur n'a pas sa licence (bien que déposée à la Commission), **il doit obligatoirement se munir d'une pièce d'identité (document officiel), ou être en possession de sa licence de la saison dernière. Sinon il ne pourra pas participer à la rencontre.** Alors, prévenez vos joueurs.

① ① CERTIFICATS MEDICAUX

Les responsables de clubs doivent gérer la conformité de ces certificats vis à vis de la nouvelle législation.

Il est donc primordial que chaque joueur soit à jour avant que son dirigeant le laisse pratiquer sur un terrain, car dans le cas contraire, c'est sa responsabilité qu'il engage.

① ② PRECISIONS REGLEMENT

🔊 RESPECT DES COULEURS :

Sur la feuille d'engagement, vous nous avez fait connaître les deux couleurs de maillots que nous avons retranscrites dans le Mémento. Ce sont les couleurs avec lesquelles vous devez obligatoirement jouer lorsque vous êtes « visiteurs ».

ART 14-A : MATERIEL DE JEU ET EQUIPEMENTS

Les Clubs doivent jouer sous les couleurs qu'ils ont déclarées à la Commission. Si les deux équipes en présence jouent sous des couleurs semblables ou pouvant amener une confusion :

- le **Club recevant** doit changer les siennes, sous peine de match perdu si aucune entente n'est trouvée entre les deux équipes,

🔊 BALLONS :

Des problèmes survenus lors de certaines rencontres les saisons passées nous font vous rappeler ce point de règlement. Soyez-y très attentifs :

ART 14-D : MATERIEL DE JEU ET EQUIPEMENTS

Les ballons sont fournis, **sous peine de la perte du match**, par le club recevant et en nombre suffisant pour permettre à l'arbitre de mener la rencontre à son terme. Sur terrain neutre, chaque équipe devra présenter, avant le match, un ballon en parfait état. L'organisateur est tenu de fournir le nombre de ballons nécessaires au bon déroulement de la rencontre.

Alors prenez vos précautions pour éviter tout nouveau problème.

①③ RELIQUAT SANCTIONS

ART 31-E-13 : QUALIFICATION DES JOUEURS

JOUEUR SUSPENDU EN « TEMPS » :

« Un joueur suspendu en « temps » à cheval sur deux saisons, sera requalifié au terme de sa sanction **sous condition qu'il ait repris sa licence au début de la saison** sportive suivante. »

D'autre part, les rencontres non jouées ou « forfait » ne sont pas comptabilisées pour les suspensions à purger.

En cas de doute, contactez la Commission.

①④ RAPPORT DES JOUEURS

Lorsqu'un joueur prend une exclusion définitive, il doit envoyer son rapport dans les quarante-huit (48) heures qui suivent la rencontre. Si toutefois le rapport était envoyé par « **courrier électronique** », ce rapport devra **comporter la signature manuscrite et lisible**, et **être scanné et envoyé en pièce jointe, dans les vingt-quatre (24) heures**. Il devra être **confirmé par l'envoi de l'original par la voie postale** dans les cinq jours. Ce n'est qu'à ce moment qu'il sera pris en compte.

①⑤ PARTICIPATION FOOT A SEPT- FOOT A ONZE

Précision concernant la participation des joueurs de « foot à 7 » et « foot à 11 » dans ces deux disciplines :

Une des deux disciplines peut utiliser lors d'une rencontre, ¼ des joueurs inscrits sur la feuille de match appartenant à l'autre discipline.

Soit :

3 joueurs de foot à 11 peuvent être utilisés dans l'équipe de foot à 7,

4 joueurs de foot à 7 peuvent être utilisés dans l'équipe de foot à 11.

D'autre part, en respectant le délai de 48 heures, un joueur peut jouer à 11 et à 7 la même semaine.

Tout joueur quittant un club de foot à 7 pour rejoindre un club de foot à 11 ou vice versa, doit remplir un avis de mutation à joindre à la demande de licence.

①⑥ INFORMATION SUR LA RESPONSABILITE DES CLUBS

EN CAS D'INCIDENTS LORS D'UNE RENCONTRE, LES CLUBS SONT RESPONSABLES DE LEURS SUPPORTERS. S'IL Y A DEBORDEMENTS DE CES DERNIERS, CE SONT LES CLUBS QUI SERONT SANCTIONNES.

①⑦ ARRETES MUNICIPAUX

ART 9-B-5 :

"Les arrêtés municipaux doivent arriver à la commission avant le lundi suivant la déclaration. Dans le cas contraire, ils ne seront pas pris en considération."

①⑧ REPORT DES RENCONTRES

ART 9-B-1 : Demande réglementaire de report de match :

Aucune modification ne peut être apportée au calendrier sans l'accord de la commission. Une demande écrite devra parvenir à la commission au **plus tard le**

vendredi suivant la première parution de la rencontre sur le bulletin officiel, avant midi.

INFORMATIONS LICENCES



VOUS AVEZ JUSQU'AU 31 JANVIER POUR FAIRE VOS DEMANDES DE LICENCES.

PRECISION IMPORTANTE AU SUJET DU CARTON LICENCE : C'EST LA CARTE DE GAUCHE QUI DOIT ETRE RAPPORTEE POUR ETRE VALIDEE. LA CARTE « *EXEMPLAIRE ADHERENT* » EST DESTINEE A UNE AUTRE PRATIQUE SI BESOIN.

Les photos utilisées ne doivent pas être récupérées sur la licence de la saison précédente, sous peine de licence refusée.



DOSSIERS INCOMPLETS POUR QUALIFICATION DES JOUEURS :



POUR REGULARISATION :

PASPORT : Manque photocopie de la pièce d'identité du joueur LEFEBVRE Thomas.
AS ST LOUP CAMMAS : Le carton blanc du joueur DESTEFANI Loic n'ayant pas été fourni à ce jour, il est disqualifié à partir du 06/01/20.

CLUBS ATTENTION

Une fois de plus, vous ne tenez pas compte de ce que l'on vous dit à l'Assemblée Générale. En effet, **vous ne devez pas** vous occuper de la **licence de votre arbitre**, c'est le collectif qui l'établit. Par contre vous **devez joindre le montant** en le précisant sur le bordereau de dépôt.



RETRAIT DES CARTONS LICENCES :

Les équipes suivantes doivent retirer leurs cartons licences à compléter avant la date limite pour que **leurs joueurs ne soient pas disqualifiés**:

ASCA : jusqu'au 21/01 (1 joueur),

ASC CNES : jusqu'au 28/01 (1 joueur),

AS MATRA : jusqu'au 28/01 (1 joueur),



RETRAIT DES CARTONS LICENCES (disqualification) :

Les équipes suivantes n'ayant pas retiré leurs cartons licences à compléter avant la date limite, **leurs joueurs sont disqualifiés**:

SB SPORT: à partir du 14/01 (2 joueurs),



RETOUR DES LICENCES A VALIDER :

Les équipes suivantes doivent rapporter leurs licences à valider avant la date limite pour que **leurs joueurs ne soient pas disqualifiés**:

PASPORT : jusqu'au 04/02 (1 joueur),
SB SPORT : jusqu'au 28/01 (3 joueurs),



RETOUR DES LICENCES A VALIDER(disqualification) :

Les équipes suivantes n'ayant pas rapporté leurs licences à valider avant la date limite, **leurs joueurs sont disqualifiés**:

US AERO FOOT : à partir du 26/11 (2 joueurs),
ALTRAN FOOT : à partir du 26/11 (1 joueur),
US CAF : à partir du 22/10 (1 joueur),
FONBO FC : à partir du 19/11 (1 joueur),
FORZA VIOLA FC : à partir du 22/10 (3 joueurs),
NEW TEAM: à partir du 26/11 (1 joueur),
NIMBA OT : à partir du 26/11 (2 joueurs),
FA ROQUES: à partir du 07/01 (2 joueurs),
SB SPORT: à partir du 05/11 (1 joueur),
SHAKHTAR TOLOSA : à partir du 19/11 (1 joueur),
TOULOUSE SA : à partir du 29/10 (1 joueur),



RETRAIT DES LICENCES VALIDEES:

Les équipes suivantes doivent retirer leurs licences validées avant la date limite pour que **leurs joueurs ne soient pas disqualifiés**:

FC ESCALQUENS : jusqu'au 28/01 (1 joueur).
FOYER RURAL ST GENIES : jusqu'au 28/01 (2 joueurs).
AS MATRA : jusqu'au 28/01 (4 joueurs).
NEW TEAM : jusqu'au 28/01 (1 joueur).
ST LOUP CAMMAS : jusqu'au 21/01 (1 joueur).
SOPRA STERIA FOOT : jusqu'au 28/01 (3 joueurs).
ATHLETICO TOLOSA : jusqu'au 28/01 (2 joueurs).



RETRAIT DES LICENCES VALIDEES (disqualification):

Les équipes suivantes n'ayant pas retiré leurs licences validées avant la date limite, **leurs joueurs sont disqualifiés**:

TRESORERIE

Le club IO TEAM n'ayant pas réglé l'inscription (15€) de leur candidat au cours d'arbitre, il n'est pas représenté jusqu'au règlement financier.

ARBITRAGE

Cela fait plus d'un mois que les arbitres ont été prévenus qu'ils devraient passer (certains avec une photo) pour récupérer leur licence et leur carte d'arbitre.

En conséquence l'arbitre DEVARULRAJAH A. **ne sera plus convoqué** tant qu'il n'aura pas régularisé sa situation et ne représentera plus son club.

RESULTATS

SEMAINE 2 DU 06/01/2020 AU 10/01/2020

Coupe de la Haute-Garonne – Henri Crespin: 1^{er} Tour

ATHLETICO TOLOSA B	0	-	2	DYNAMO FC	
MECAPROTEC FC	2	-	4	FC POTO	
FA ROQUES		<i>Remis</i>		FC BALEC	
FORZA VIOLA FC	5	-	2	FC ESCALQUENS	
NIMBA O.T.	4	-	0	USA FOOT	
USEMA COLOMIERS	2	-	3	MAZDALAND (Foot à 7)	
AJ SAINT EXUPERY	4	-	1	FONBO FC	
CPAM	0	-	3	LES VIEILLES CANAILLES	
TOLOSA FOOT SYSTEM	3	-	3	AS DRT	
Tirs au but	4	-	1		
ALTRAN FOOT	2	-	2	PASPORT	
Tirs au but	4	-	2		
SHADOCKS SEILH	3	-	1	SOPRA STERIA FOOT	
MISTRAL P.L.	0	-	4	IO TEAM	
AS CNRS (Foot à 7)	2	-	1	US CAF	
AS MATRA	2	-	6	AGATE FC	
ASCA	0	-	3	TOULOUSE SA	
ASC CNES	1	-	4	FC CANTOU	
ASFP LUSITANOS	3	-	1	ATHLETICO TOLOSA C	
F.R. SAINT GENIES		<i>Remis</i>		O. TOULOUSE	
SB SPORT FC	4	-	0	SHAKHTAR TOLOSA	
NEW TEAM	2	-	6	BELBARIANS (Foot à 7)	
ATHLETICO TOLOSA A		<i>Remis</i>		ASL CHENE VERT (Foot à 7)	
ASEAT	2	-	1	UJS TOULOUSE	

Exempt : AS SAINT LOUP CAMMAS

Non communication téléphonique du résultat		Feuille de match non parvenue	
Forfait	F	Litige	
Terrain impraticable		Panne d'éclairage	
Décision Commission		Demande club	

Feuille de match non parvenue dans les délais ➔ match perdu par pénalité (0 point, 0 but pour, 3 contre) :

REGLEMENT INTERIEUR

Un point important du règlement intérieur concernant les rencontres qui ne sont pas jouées. En effet la semaine dernière, un club a averti la commission de l'arrêté municipal par mail, et l'arbitre n'a pas pu être prévenu et s'est déplacé sur le terrain en question. Vous devez prévenir la commission par **TELEPHONE**, sous peine de match perdu.

CHAPITRE I – ARTICLE 9-5 :

« Dans le cas d'un **arrêté municipal le jour de la rencontre**, le club doit prévenir la commission par **voie téléphonique** avant toute autre démarche. Dans le cas contraire, l'équipe utilisatrice du terrain en question aura **match perdu par pénalité**, et si l'arbitre éventuellement désigné ne peut pas être prévenu, les frais d'arbitrage seront à la charge de ce club. »

SPORTIVITE SEMAINE 2

TROIS sorties temporaires et **HUIT** avertissements pour **19** rencontres arbitrées.

SANCTIONS

Rencontre SB SPORT FC / SHAKHTAR TOLOSA du 06/01/19 – Coupe de la Haute-Garonne – 1^{er} Tour :

Pour "*TACLE IRREGULIER*" – AVERTISSEMENT –
Soit 2 (deux) avertissements au cours de la saison, récidive du 14/10/2019 (**ART 32 – §B – f**),
HIDALGO-ORTIZ Frédéric, licence n°55495777 (SHAKHTAR TOLOSA)
- Un (1) match de suspension ferme, à compter du 20/01/20.

Pour "*PROPOS INCORRECTS*" – AVERTISSEMENT –
Soit 2 (deux) avertissements au cours de la saison, récidive du 13/12/2019 (**ART 32 – §B – f**),
GILLARD Mehdy, (SB SPORT FC)
- Un (1) match de suspension ferme, à compter du 20/01/20.

INFOS COUPE A.DELAUNE

Nous rappelons aux clubs qualifiés pour les 1/16^{ième} de Finale, que leurs joueurs doivent être qualifiés au plus tard le 30/11/19 et qu'ils doivent présenter une pièce d'identité avant le match (copie sur téléphone refusée).

INFOS POUR LES EQUIPES DE FOOT A 7

Nous rappelons aux équipes de FOOT A 7 engagées en coupe de la Haute-Garonne, pour éviter tout litige, que :

- Les licences (ou les pièces d'identités) sont obligatoires,
- Les protège-tibias sont obligatoires,
- Venir avec un nombre de maillots suffisant.

RECTIFICATIFS CALENDRIER

SEMAINE 4 DU 20/01/2020 AU 24/01/2020

Coupe de la Ligue : Poule 3 – Journée 3

FA ROQUES SHAKHTAR TOLOSA *Voir feuille des rencontres de ce bulletin*

Coupe de la Ligue : Poule 4 – Journée 3

FC ESCALQUENS ATHLETICO TOLOSA A *Voir feuille des rencontres de ce bulletin*

Coupe du Comité : Poule A – Journée 3

CPAM ASFP LUSITANOS *Voir feuille des rencontres de ce bulletin*

Coupe du Comité : Poule D – Journée 3

SOPRA STERIA FOOT LES VIEILLES CANAIL. *Voir feuille des rencontres de ce bulletin*

CALENDRIER

Une petite précision concernant la programmation des rencontres : lorsqu'une rencontre est marquée « A définir » sur le bulletin, cela signifie que nous sommes en attente de terrain de la part de la mairie, mais que le match se déroulera bien la semaine concernée. Alors prévenez vos joueurs afin d'éviter quelques « loupés ».



Terrain utilisé par les nouveaux clubs (ou les anciens):

FC CANTOU : Paul Sabatier Hb : Terrain de l'Université Paul Sabatier, 118 route de Narbonne, à droite en rentrant.

FOYER RURAL SAINT GENIES : St Geniès Bellevue : 5 chemin de l'Enguille.

ASFP LUSITANOS : Castelginest : rue Saint-Gilles.

ASEAT : Sesquières Hb : chemin de rupé, 31200 Toulouse. (à partir de la semaine 42).

Gardien terrains Barran et Sordelo : **06 28 49 42 89.**

Vous avez, joint à ce bulletin, le calendrier prévisionnel des matchs retours. Ce document est à titre indicatif pour permettre aux équipes ayant un terrain de faire la réservation. Pour les autres équipes, il faudra tenir compte chaque semaine de la programmation du bulletin.

SEMAINE 4 DU 20/01/2020 AU 24/01/2020

Division : Excellence – Journée 10 retour

USEMA COLOMIERS	AJ SAINT EXUPERY	Capitany Synthé	Me 22/01	20h00
PASPORT	ATHLETICO TOLOSA B	Sordelo Hb	Me 22/01	19h45
MECAPROTEC FC	O.TOULOUSE	Muret Auriol Synthé	Lu 20/01	20h00
AS ST LOUP CAMMAS	SHADOCKS SEILH	St Loup Cammas	Je 23/01	20h15
FC POTO	ASEAT	Lardenne Synthé	Ve 24/01	20h00

Coupe de la Ligue : Poule 1 – Journée 3

MISTRAL P.L.	FORZA VIOLA FC	Stadium Taton Synthé	Je 23/01	20h00
FONBO FC	IO TEAM	Stadium Taton Synthé	Lu 20/01	20h00

Coupe de la Ligue : Poule 2 – Journée 3

NEW TEAM	USA FOOT	Sordelo St.	Je 23/01	19h45
TOULOUSE SA	ASC CNES	Sordelo Hb	Je 23/01	19h45

Coupe de la Ligue : Poule 3 – Journée 3

DYNAMO FC	ALTRAN FOOT	Blagnac Baradels Syn	Je 23/01	20h45
FA ROQUES	SHAKHTAR TOLOSA	La Ramée Synthé	Lu 20/01	19h45

Coupe de la Ligue : Poule 4 – Journée 3

AS MATRA	AGATE FC	R. Barran	Ma 21/01	19h45
FC ESCALQUENS	ATHLETICO TOLOSA A	La Ramée Hb	Lu 20/01	19h45

Coupe du Comité : Poule A – Journée 3

CPAM	ASFP LUSITANOS	La Ramée Hb	Je 23/01	19h45
TOLOSA FOOT SYS.	ASCA	Lardenne Synthé	Me 22/01	19h45

Coupe du Comité : Poule B – Journée 3

SB SPORT FC	ATHLETICO TOLOSA C	M. Cerdan St	Lu 20/01	19h45
Exempt.	UJS TOULOUSE			

Coupe du Comité : Poule C – Journée 3

FC CANTOU	F. R. SAINT GENIES	La Ramée Synthé	Ve 24/01	19h45
AS DRT	US CAF	Sordelo St	Me 22/01	19h45

Coupe du Comité : Poule D – Journée 3

NIMBA OT	FC BALEC	R. Barran	Ve 24/01	19h45
SOPRA STERIA FOOT	LES VIEIL. CANAILLES	Argoulets St.	Me 22/01	19h45

SEMAINE 5 DU 27/01/2020 AU 31/01/2020

Coupe de la Haute-Garonne – Henri Crespin : Cadrage

ALTRAN FOOT	AS ST LOUP CAMMAS	Blagnac Baradels Syn	Je 30/01	20h45
ASEAT	AGATE FC	Sesquièrre Hb	Ve 31/01	20h00
MAZDALAND (Foot à 7)	F.R. ST GENIES ou O. TOULOUSE	Remis		
AJ SAINT EXUPERY	AS CNRS (Foot à 7)	Blagnac Baradels Syn	Ma 28/01	20h45
TOLOSA FOOT SYSTEM	TOULOUSE SA	Sordelo St.	Je 30/01	19h45
NIMBA O.T.	IO TEAM	La Ramée Synthé	Ve 31/01	19h45
FORZA VIOLA FC	SB SPORT FC	Stadium Taton Synthé	Je 30/01	20h00

Coupe de Printemps : Cadrage

UJS TOULOUSE	AS MATRA	R. Barran	Ve 31/01	19h45
USEMA COLOMIERS	F.R. ST GENIES ou O. TOULOUSE	Remis		
FONBO FC	US CAF	Sordelo St.	Me 29/01	19h45
AS DRT	ASCA	R. Barran	Ma 28/01	19h45
USA FOOT	MISTRAL P.L.	Blagnac Baradels Syn	Me 29/01	20h45
FC ESCALQUENS	SHAKHTAR TOLOSA	La Ramée St .	Lu 27/01	19h45

RATTRAPAGE

Coupe de la Haute-Garonne – Henri Crespin : 1^{er} Tour (du 06/01/20)

FA ROQUES	FC BALEC	M. Cerdan St.	Lu 27/01	19h45
ATHLETICO TOLOSA A	ASL CHENE VERT	Stadium Taton Synthé	Lu 27/01	20h00

Coupe de la Haute-Garonne – Henri Crespin : 1^{er} Tour (du 09/01/20)

F.R. ST GENIES	O.TOULOUSE	Lardenne Synthé	Me 29/01	19h45
----------------	------------	-----------------	----------	-------

Division : Promotion Honneur - Journée 3 aller (du 25/10/19)

FC CANTOU	SOPRA STERIA FOOT	Sordelo Hb	Me 29/01	19h45
-----------	-------------------	------------	----------	-------

Division : Excellence - Journée 7 aller (du 06/12/19)

MECAPROTEC FC	FC POTO	Muret Auriol Synthé	Lu 27/01	20h00
---------------	---------	---------------------	----------	-------

Commission Départementale de football

10, Bd Marcel Dassault – 31770 COLOMIERS

Tél. : 05.34.36.12.40 – Fax : 05.34.36.12.44

Site Internet : www.fsgt31.fr

accueil@31.fsgt.org



21 JANVIER 2020

N° 18

**L'adversaire et l'arbitre
sont les partenaires
qui nous font progresser**

SOMMAIRE

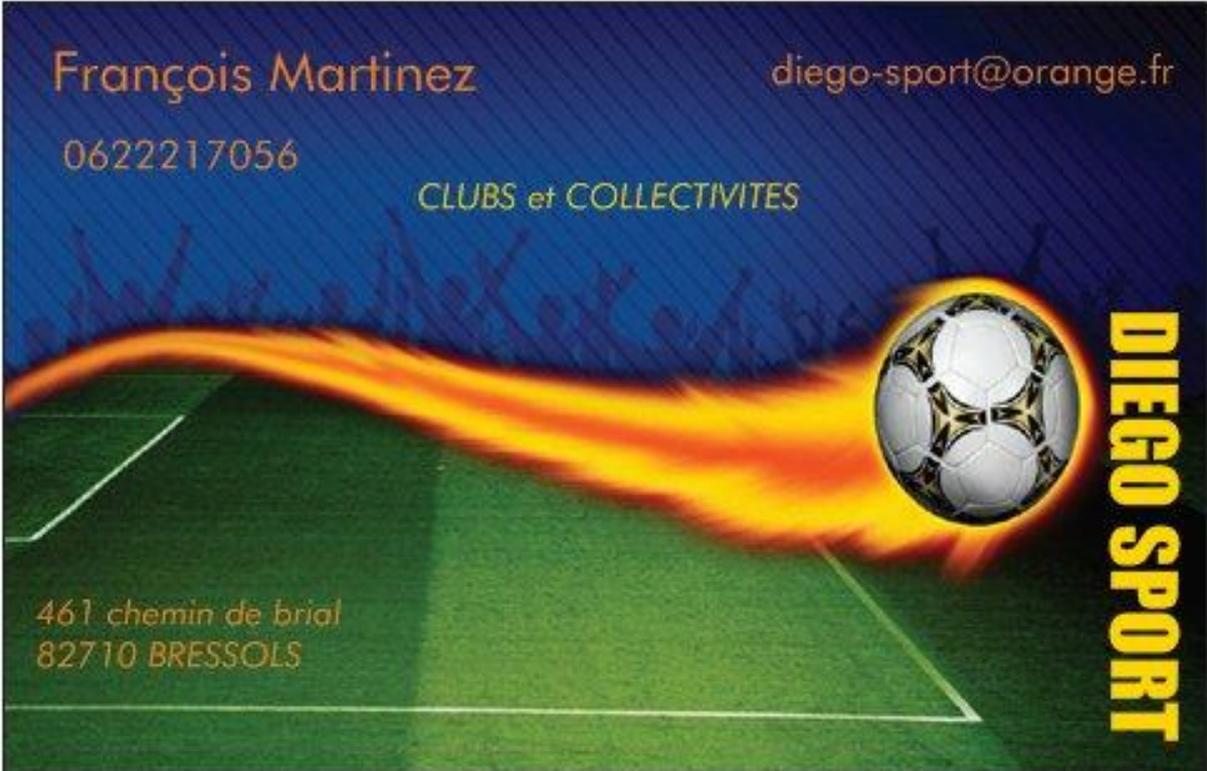


- Réunion de la Commission,
- Vœux 2020,
- Pense-bête,
- Informations licences,
- Trésorerie,
- Arbitrage,
- Résultats semaine 3,
- Règlement intérieur,
- Sportivité semaine 3,
- Sanctions,
- Infos coupe Auguste Delaune,
- Infos pour les équipes de Foot à 7,
- Calendrier semaines 5 à 8.

SAISON 2019 - 2020

OFFICIEL DU FOOTBALL

Partenaires de la F.S.G.T. 31



Business card for Diego Sport. The card features a dark blue background with a green soccer field at the bottom. A soccer ball is shown in motion, leaving a bright orange and yellow trail. The text on the card includes the name François Martinez, a phone number, an email address, and the company name DIEGO SPORT.

François Martinez diego-sport@orange.fr
0622217056
CLUBS et COLLECTIVITES

461 chemin de brial
82710 BRESSOLS

DIEGO SPORT



REUNION DE LA COMMISSION

Lundi 20 Janvier 2020.

Présents : Bruno CADART, Patrick FINKBEINER, José MARTINEZ, Marcel MARTINS et Laurent SARDA.

VŒUX 2020

La commission remercie pour leurs vœux les équipes : USEMA COLOMIERS, AS DRT et FA ROQUES ;

PENSE-BETE

❶ **FORMALITE POUR ACCEDER AU SITE FGST 31**

① Nom du site : fsgt31.fr

② Pour accéder au bulletin : FOOTBALL A 11
 LA PRATIQUE
 BULLETINS

③ Pour accéder au mémento : FOOTBALL A 11
 LA PRATIQUE
 MEMENTO

④ Pour accéder aux classements : FOOTBALL A 11
 LA PRATIQUE
 CLASSEMENTS

⑤ Pour accéder aux calendriers : FOOTBALL A 11
 LA PRATIQUE
 CALENDRIERS

⑥ Pour accéder au règlement intérieur : FOOTBALL A 11
 LA PRATIQUE
 REGLEMENT INTERIEUR

❷ **DEMANDE DE LICENCE**

Comme nous vous l'avons annoncé à notre dernière Assemblée, les licences se feront directement par les clubs sur le site, que ce soit pour les renouvellements ou les nouvelles licences.

Si vous n'avez pas de fiche de demande de licence, vous avez la possibilité de la télécharger en format pdf, sur notre site :

① www.fsgt31.fr,

② Football à 11,

③ Actualités,

④ Demande de licence.

❸ **DECLARATION D'ACCIDENT**

Il vous est possible de télécharger directement une déclaration d'accident, sur le site de l'assurance. Ainsi vous ne perdrez pas de temps s'il vous arrive une blessure.

① site : <http://www.mutuelle-des-sportifs.com>

②onglet : « en cas d'accident ».

③télécharger le document en format pdf.

④TARIFS

🔊Tarifs des licences :

adulte avec assurance : **38.50 €**

jeune avec assurance (né de 2002 à 2006) : **32 €**

Nous vous rappelons que pour tout dossier incomplet, la licence ne sera pas délivrée et le joueur ne sera pas qualifié :

Dossier complet pour une nouvelle licence = saisie sur le site + bon de commande de licences + liste du lot + carton blanc + photocopie de la pièce d'identité + chèque.

Dossier complet pour un renouvellement = saisie sur le site + bon de commande de licences + liste du lot + chèque.

D'autre part, comme précisé lors des Assemblées, les dépôts et les retraits de licences ne pourront se faire que **le lundi et le mardi après-midi**, jours de présence des membres de la commission football. Pour les autres jours, vous devrez téléphoner avant de vous déplacer afin de savoir si un membre de la commission est présent au comité.



En raison de ce nouveau fonctionnement de demandes de licences, **il n'y a plus le délai de 7 jours ou de 24 heures pour la qualification des joueurs. Mais ATTENTION, le joueur sera qualifié dès son inscription sur le site, à la seule condition que le chèque nous soit parvenu, ainsi que le carton blanc pour les nouveaux joueurs.**

🔊Tarifs d'arbitrage à régler impérativement avant le match :

Indemnité d'arbitrage : **8 €**

Indemnité de déplacement : **36 €**

Soit un total de **22 € par équipe**, ou **44 €** s'il y a deux arbitres.

Tout arbitrage non réglé au plus tard le lundi midi suivant la rencontre, entrainera le match perdu par pénalité pour l'équipe en infraction, plus amende pour retard.

⑤ LICENCIÉS D'UNE AUTRE DISCIPLINE

Les licenciés d'une **autre discipline** évoluant dans un **autre club** seront **qualifiés** lorsque la commission aura en sa possession **l'autorisation du club d'appartenance + le carton blanc**.

Les licenciés d'une **autre discipline** évoluant dans le **même club** seront **qualifiés** lorsque la commission aura en sa possession le **carton blanc**.

Important : Un licencié ne peut pratiquer dans un autre club une discipline existante dans le sien.

⑥ REDACTION ET CONTROLE DES FEUILLES DE MATCH

Les noms des joueurs doivent être inscrits en **MAJUSCULES**, qu'aucun joueur ne doit être raturé (marqué non joué par l'arbitre). Les feuilles de match qui sont auto-carbonées doivent être dépliées afin que des inscriptions gênantes ne s'écrivent sur le double.

La transgression à ces règles entrainera automatiquement une amende pour le club fautif.

Toutes les feuilles de match sont contrôlées automatiquement par la Commission, même en absence de réclamation.

Alors soyez vigilants lorsque vous formez vos équipes, afin d'éviter tout litige éventuel. D'autre part, les feuilles de match bien remplies facilitent le travail de la Commission. Aussi, remplissez-les scrupuleusement.

⑦ DEBUT DES RENCONTRES

Un **contrôle systématique des licences** est effectué par l'arbitre à chaque rencontre. D'autre part, « **une rencontre devra impérativement débuter au plus tard, un quart d'heure après l'horaire désigné sur le bulletin, toutes les vérifications d'usage ayant été effectuées. L'équipe n'étant pas prête sera déclarée forfait** ». Si pour une rencontre fixée à 19h45 par exemple, l'arbitre n'est pas en mesure d'avoir terminé la vérification des licences pour commencer la rencontre à 20h00 dernière limite, alors l'équipe qui n'est pas prête sera déclarée «forfait». Il en va de même si aucune des deux équipes n'est prête à 20h00.

Alors **prenez vos dispositions pour éviter tout litige.**

⑧ RETOUR FEUILLES DE MATCH

Les feuilles de match doivent être retournées dans les délais, aussi bien l'original que le double, (**feuilles postées 48h après la rencontre ou parvenues à la Commission avant le lundi midi suivant la rencontre**), sous peine de rencontre perdue par pénalité pour le club en infraction, plus amende pour retard.

⑨ COMMUNICATION DES RESULTATS

ART 11- §B – 2 :

Le club vainqueur, ou le recevant en cas d'égalité, **doit téléphoner le résultat** de la rencontre à la Commission et ceci au plus tard le lundi qui suit la rencontre, avant midi. **Des pénalités sont prévues pour le non-respect de ces dispositions.**

① ① QUALIFICATIONS

Les joueurs doivent être qualifiés pour la date de la rencontre. Sachant que la permanence de la Commission se tient les lundis après-midi à partir de 16h30, et tenant compte par ailleurs, qu'il n'y a plus les délais de qualification il est **IMPERATIF** que **les dossiers licences soit COMPLETS**, faute de quoi, les joueurs ne seront pas en règle pour participer à la rencontre, ce qui se traduira par la rencontre perdue par forfait ou pénalité. D'autre part, si le jour de la rencontre, un joueur n'a pas sa licence (bien que déposée à la Commission), **il doit obligatoirement se munir d'une pièce d'identité (document officiel), ou être en possession de sa licence de la saison dernière. Sinon il ne pourra pas participer à la rencontre.** Alors, prévenez vos joueurs.

① ① CERTIFICATS MEDICAUX

Les responsables de clubs doivent gérer la conformité de ces certificats vis à vis de la nouvelle législation.

Il est donc primordial que chaque joueur soit à jour avant que son dirigeant le laisse pratiquer sur un terrain, car dans le cas contraire, c'est sa responsabilité qu'il engage.

① ② PRECISIONS REGLEMENT

🔊 RESPECT DES COULEURS :

Sur la feuille d'engagement, vous nous avez fait connaître les deux couleurs de maillots que nous avons retranscrites dans le Mémento. Ce sont les couleurs avec lesquelles vous devez obligatoirement jouer lorsque vous êtes « visiteurs ».

ART 14-A : MATERIEL DE JEU ET EQUIPEMENTS

Les Clubs doivent jouer sous les couleurs qu'ils ont déclarées à la Commission. Si les deux équipes en présence jouent sous des couleurs semblables ou pouvant amener une confusion :

- le **Club recevant** doit changer les siennes, sous peine de match perdu si aucune entente n'est trouvée entre les deux équipes,

🔊 BALLONS :

Des problèmes survenus lors de certaines rencontres les saisons passées nous font vous rappeler ce point de règlement. Soyez-y très attentifs :

ART 14-D : MATERIEL DE JEU ET EQUIPEMENTS

Les ballons sont fournis, **sous peine de la perte du match**, par le club recevant et en nombre suffisant pour permettre à l'arbitre de mener la rencontre à son terme. Sur terrain neutre, chaque équipe devra présenter, avant le match, un ballon en parfait état. L'organisateur est tenu de fournir le nombre de ballons nécessaires au bon déroulement de la rencontre.

Alors prenez vos précautions pour éviter tout nouveau problème.

①③ RELIQUAT SANCTIONS

ART 31-E-13 : QUALIFICATION DES JOUEURS

JOUEUR SUSPENDU EN « TEMPS » :

« Un joueur suspendu en « temps » à cheval sur deux saisons, sera requalifié au terme de sa sanction **sous condition qu'il ait repris sa licence au début de la saison** sportive suivante. »

D'autre part, les rencontres non jouées ou « forfait » ne sont pas comptabilisées pour les suspensions à purger.

En cas de doute, contactez la Commission.

①④ RAPPORT DES JOUEURS

Lorsqu'un joueur prend une exclusion définitive, il doit envoyer son rapport dans les quarante-huit (48) heures qui suivent la rencontre. Si toutefois le rapport était envoyé par « **courrier électronique** », ce rapport devra **comporter la signature manuscrite et lisible**, et **être scanné et envoyé en pièce jointe, dans les vingt-quatre (24) heures**. Il devra être **confirmé par l'envoi de l'original par la voie postale** dans les cinq jours. Ce n'est qu'à ce moment qu'il sera pris en compte.

①⑤ PARTICIPATION FOOT A SEPT- FOOT A ONZE

Précision concernant la participation des joueurs de « foot à 7 » et « foot à 11 » dans ces deux disciplines :

Une des deux disciplines peut utiliser lors d'une rencontre, ¼ des joueurs inscrits sur la feuille de match appartenant à l'autre discipline.

Soit :

3 joueurs de foot à 11 peuvent être utilisés dans l'équipe de foot à 7,

4 joueurs de foot à 7 peuvent être utilisés dans l'équipe de foot à 11.

D'autre part, en respectant le délai de 48 heures, un joueur peut jouer à 11 et à 7 la même semaine.

Tout joueur quittant un club de foot à 7 pour rejoindre un club de foot à 11 ou vice versa, doit remplir un avis de mutation à joindre à la demande de licence.

①⑥ INFORMATION SUR LA RESPONSABILITE DES CLUBS

EN CAS D'INCIDENTS LORS D'UNE RENCONTRE, LES CLUBS SONT RESPONSABLES DE LEURS SUPPORTERS. S'IL Y A DEBORDEMENTS DE CES DERNIERS, CE SONT LES CLUBS QUI SERONT SANCTIONNES.

①⑦ ARRETES MUNICIPAUX

ART 9-B-5 :

"Les arrêtés municipaux doivent arriver à la commission avant le lundi suivant la déclaration. Dans le cas contraire, ils ne seront pas pris en considération."

①⑧ REPORT DES RENCONTRES

ART 9-B-1 : Demande réglementaire de report de match :

Aucune modification ne peut être apportée au calendrier sans l'accord de la commission. Une demande écrite devra parvenir à la commission au **plus tard le**

vendredi suivant la première parution de la rencontre sur le bulletin officiel, avant midi.

INFORMATIONS LICENCES



VOUS AVEZ JUSQU'AU 31 JANVIER POUR FAIRE VOS DEMANDES DE LICENCES.

PRECISION IMPORTANTE AU SUJET DU CARTON LICENCE : C'EST LA CARTE DE GAUCHE QUI DOIT ETRE RAPPORTEE POUR ETRE VALIDEE. LA CARTE « *EXEMPLAIRE ADHERENT* » EST DESTINEE A UNE AUTRE PRATIQUE SI BESOIN.

Les photos utilisées ne doivent pas être récupérées sur la licence de la saison précédente, sous peine de licence refusée.



DOSSIERS INCOMPLETS POUR QUALIFICATION DES JOUEURS :

FC ESCALQUENS : Manque carton blanc du joueur KSOURI Mohamed.

AS ST LOUP CAMMAS : Le carton blanc du joueur DESTEFANI Loic n'ayant pas été fourni à ce jour, il est disqualifié à partir du 06/01/20.



POUR REGULARISATION :



RETRAIT DES CARTONS LICENCES :

Les équipes suivantes doivent retirer leurs cartons licences à compléter avant la date limite pour que **leurs joueurs ne soient pas disqualifiés**:

FORZA VIOLA : jusqu'au 04/02 (1 joueur),

MECAPROTEC FC : jusqu'au 04/02 (1 joueur),

SOPRA STERIA FOOT : jusqu'au 04/02 (1 joueur),

UJS TOULOUSE : jusqu'au 04/02 (1 joueur),



RETRAIT DES CARTONS LICENCES (disqualification) :

Les équipes suivantes n'ayant pas retiré leurs cartons licences à compléter avant la date limite, **leurs joueurs sont disqualifiés**:



RETOUR DES LICENCES A VALIDER :

Les équipes suivantes doivent rapporter leurs licences à valider avant la date limite pour que **leurs joueurs ne soient pas disqualifiés**:

CPAM : jusqu'au 04/02 (1 joueur),

ASC CNES : jusqu'au 18/02 (1 joueur),

AGATE FC : jusqu'au 18/02 (1 joueur),

AS MATRA : jusqu'au 18/02 (1 joueur),

NIMBA O.T : jusqu'au 18/02 (2 joueurs),

PASPORT : jusqu'au 18/02 (1 joueur),

SB SPORT : jusqu'au 18/02 (2 joueurs),



RETOUR DES LICENCES A VALIDER (disqualification):

Les équipes suivantes n'ayant pas rapporté leurs licences à valider avant la date limite, **leurs joueurs sont disqualifiés**:

US AERO FOOT : à partir du 26/11 (2 joueurs),

ALTRAN FOOT : à partir du 26/11 (1 joueur),

US CAF : à partir du 22/10 (1 joueur),

FONBO FC : à partir du 19/11 (1 joueur),

FORZA VIOLA FC : à partir du 22/10 (3 joueurs),

NEW TEAM: à partir du 26/11 (1 joueur),

NIMBA OT : à partir du 26/11 (1 joueur),

FA ROQUES: à partir du 07/01 (2 joueurs),

SB SPORT: à partir du 05/11 (1 joueur),

SHAKHTAR TOLOSA : à partir du 19/11 (1 joueur),

TOULOUSE SA : à partir du 29/10 (1 joueur),



RETRAIT DES LICENCES VALIDEES:

Les équipes suivantes doivent retirer leurs licences validées avant la date limite pour que **leurs joueurs ne soient pas disqualifiés**:

FC ESCALQUENS : jusqu'au 28/01 (1 joueur).

NEW TEAM : jusqu'au 28/01 (1 joueur).

SOPRA STERIA FOOT : jusqu'au 28/01 (3 joueurs).



RETRAIT DES LICENCES VALIDEES (disqualification):

Les équipes suivantes n'ayant pas retiré leurs licences validées avant la date limite, **leurs joueurs sont disqualifiés**:

AS ST LOUP CAMMAS : à partir du 21/01 (1 joueur),

TRESORERIE

Le club IO TEAM n'ayant pas réglé l'inscription (15€) de leur candidat au cours d'arbitre, il n'est pas représenté jusqu'au règlement financier.

ARBITRAGE

Cela fait plus de deux mois que les arbitres ont été prévenus qu'ils devraient passer (certains avec une photo) pour récupérer leur licence et leur carte d'arbitre.

En conséquence l'arbitre DEVARULRAJAH A. **ne sera plus convoqué** tant qu'il n'aura pas régularisé sa situation et ne représentera plus son club.

RESULTATS

SEMAINE 3 DU 13/01/2020 AU 17/01/2020

Division : Excellence – Journée 8 aller

ASEAT	2	-	2	AJ SAINT EXUPERY	
O. TOULOUSE	0	-	1	ATHLETICO TOLOSA B	
SHADOCKS SEILH	2	-	5	PASPORT	
AS SAINT LOUP CAMMAS	2	-	1	MECAPROTEC FC	
FC POTO	3	-	1	USEMA COLOMIERS	

Coupe de la Ligue : Poule 1 – Journée 2

IO TEAM		Remis		MISTRAL P.L.	
FORZA VIOLA FC	5	-	3	FONBO FC	

Coupe de la Ligue : Poule 2 – Journée 2

USA FOOT	0	-	5	TOULOUSE SA	
ASC CNES	4	-	0	NEW TEAM	

Coupe de la Ligue : Poule 3 – Journée 2

ALTRAN FOOT	9	-	0	FA ROQUES	
SHAKHTAR TOLOSA		-		DYNAMO FC	

Coupe de la Ligue : Poule 4 – Journée 2

AGATE FC	1	-	0	FC ESCALQUENS	
ATHLETICO TOLOSA A	0	-	1	AS MATRA	

Coupe du Comité : Poule A – Journée 2

CPAM	1	-	3	TOLOSA FOOT SYSTEM	
ASCA	1	-	3	ASFP LUSITANOS	

Coupe du Comité : Poule B – Journée 2

UJS TOULOUSE	1	-	5	SB SPORT FC	
--------------	---	---	---	-------------	--

Exempt : ATHLETICO TOLOSA C

Coupe du Comité : Poule C – Journée 2

US CAF	0	-	7	FC CANTOU	
AS DRT	3	-	0	F.R. ST GENIES	

Coupe du Comité : Poule D – Journée 2

FC BALEC	6	-	0	SOPRA STERIA FOOT
LES VIEILLES CANAILLES	2	-	1	NIMBA O.T.

Non communication téléphonique du résultat		Feuille de match non parvenue	
Forfait	F	Litige	
Terrain impraticable		Panne d'éclairage	
Décision Commission		Demande club	

Feuille de match non parvenue dans les délais ➔ match perdu par pénalité (0 point, 0 but pour, 3 contre) : US AERO FOOT.

REGLEMENT INTERIEUR

Un point important du règlement intérieur concernant les rencontres qui ne sont pas jouées. En effet la semaine dernière, un club a averti la commission de l'arrêt municipal par mail, et l'arbitre n'a pas pu être prévenu et s'est déplacé sur le terrain en question. Vous devez prévenir la commission par **TELEPHONE**, sous peine de **match perdu**.

CHAPITRE I – ARTICLE 9-5 :

« Dans le cas d'un **arrêt municipal le jour de la rencontre**, le club doit prévenir la commission par **voie téléphonique** avant toute autre démarche. Dans le cas contraire, l'équipe utilisatrice du terrain en question aura **match perdu par pénalité**, et si l'arbitre éventuellement désigné ne peut pas être prévenu, les frais d'arbitrage seront à la charge de ce club. »

SPORTIVITE SEMAINE 3

HUIT sorties temporaires et **DIX SEPT** avertissements et **UNE** exclusion (pour **DEUX** cartons) pour **18** rencontres arbitrées.

SANCTIONS

Rencontre O. TOULOUSE / ATHLETICO TOLOSA B du 15/01/20 – Excellence – Journée 9 aller :

Pour " **ANTIJEU**" – **AVERTISSEMENT** –
Soit **2 (deux) avertissements** au cours de la saison, récidive du 23/10/2019 (**ART 32 – §B – f**),
BORREDA Nicolas, licence n°554710471 (ATHLETICO TOLOSA B)
- **Un (1) match de suspension ferme, à compter du 27/01/20.**

Rencontre AS ST LOUP CAMMAS / MECAPROTEC FC du 16/01/20 – Excellence – Journée 9 aller :

Pour "*COMPORTEMENT ANTISPORTIF ENVERS L'ADVERSAIRE*" – AVERTISSEMENT –
Soit 2 (deux) avertissements au cours de la saison, récidive du 09/11/2019 (**ART 32 – §B – f**),

LAFFONT Cédric, licence n°659528, capitaine (MECAPROTEC FC)
- Deux (2) matchs de suspension ferme, à compter du 27/01/20.

Rencontre FC POTO / USEMA COLOMIERS du 17/01/20 – Excellence – Journée 9 aller :

Pour "*JEU DANGEREUX*" – AVERTISSEMENT –, puis
Pour "*PROPOS INCORRECTS*" – AVERTISSEMENT –
Soit 2 (deux) avertissements au cours de la même rencontre, ce qui entraîne
(**ART 32 – §B – e**), – EXCLUSION –

SELLIER Anthony, licence n°812875 (USEMA COLOMIERS)
- Un (1) match de suspension ferme, l'automatique.

Rencontre ATHLETICO TOLOSA A / AS MATRA du 14/01/20 – Coupe de la Ligue – Poule 4 - Journée 2 :

Pour "*COMPORTEMENT ANTISPORTIF ENVERS L'ADVERSAIRE*" – AVERTISSEMENT –
Soit 2 (deux) avertissements au cours de la saison, récidive du 08/10/2019 (**ART 32 – §B – f**),

CASAGRANDE Ugo, licence n°812132 (AS MATRA)
- Un (1) match de suspension ferme, à compter du 27/01/20.

INFOS COUPE A.DELAUNE

Nous rappelons aux clubs qualifiés pour les 1/16^{ième} de Finale, que leurs joueurs doivent être qualifiés au plus tard le 30/11/19 et qu'ils doivent présenter une pièce d'identité avant le match (copie sur téléphone refusée).

INFOS POUR LES EQUIPES DE FOOT A 7

Nous rappelons aux équipes de FOOT A 7 engagées en coupe de la Haute-Garonne, pour éviter tout litige, que :

- Les licences (ou les pièces d'identités) sont obligatoires,
- Les protège-tibias sont obligatoires,
- Venir avec un nombre de maillots suffisant.
-

CALENDRIER

Une petite précision concernant la programmation des rencontres : lorsqu'une rencontre est marquée « A définir » sur le bulletin, cela signifie que nous sommes en attente de terrain de la part de la mairie, mais que le match se déroulera bien la semaine concernée. Alors prévenez vos joueurs afin d'éviter quelques « loupés ».



Terrain utilisé par les nouveaux clubs (ou les anciens):

FC CANTOU : Paul Sabatier Hb : Terrain de l'Université Paul Sabatier, 118 route de Narbonne, à droite en rentrant.

FOYER RURAL SAINT GENIES : St Geniès Bellevue : 5 chemin de l'Enguille.

ASFP LUSITANOS : Castelginest : rue Saint-Gilles.

ASEAT : Sesquières Hb : 4 allée des Foulques, 31200 Toulouse.

Gardien terrains Barran et Sordelo : **06 28 49 42 89.**

SEMAINE 5 DU 27/01/2020 AU 31/01/2020

Coupe de la Haute-Garonne – Henri Crespin : Cadrage

ALTRAN FOOT	AS ST LOUP CAMMAS	Blagnac Baradels Syn	Je 30/01	20h45
ASEAT	AGATE FC	Sesquières Hb	Ve 31/01	20h00
MAZDALAND (Foot à 7)	F.R. ST GENIES ou O. TOULOUSE	Remis		
AJ SAINT EXUPERY	AS CNRS (Foot à 7)	Blagnac Baradels Syn	Ma 28/01	20h45
TOLOSA FOOT SYSTEM	TOULOUSE SA	Sordelo St.	Je 30/01	19h45
NIMBA O.T.	IO TEAM	La Ramée Synthé	Ve 31/01	19h45
FORZA VIOLA FC	SB SPORT FC	Stadium Taton Synthé	Je 30/01	20h00

Coupe de Printemps : Cadrage

UJS TOULOUSE	AS MATRA	R. Barran	Ve 31/01	19h45
USEMA COLOMIERS	F.R. ST GENIES ou O. TOULOUSE	Remis		
FONBO FC	US CAF	Sordelo St.	Me 29/01	19h45
AS DRT	ASCA	R. Barran	Ma 28/01	19h45
USA FOOT	MISTRAL P.L.	Blagnac Baradels Syn	Me 29/01	20h45
FC ESCALQUENS	SHAKHTAR TOLOSA	La Ramée St .	Lu 27/01	19h45

RATTRAPAGE

Coupe de la Haute-Garonne – Henri Crespin : 1^{er} Tour (du 06/01/20)

FA ROQUES	FC BALEC	M. Cerdan St.	Lu 27/01	19h45
ATHLETICO TOLOSA A	ASL CHENE VERT	Stadium Taton Synthé	Lu 27/01	20h00

Coupe de la Haute-Garonne – Henri Crespin : 1^{er} Tour (du 09/01/20)

F.R. ST GENIES	O.TOULOUSE	Lardenne Synthé	Me 29/01	19h45
----------------	------------	-----------------	----------	-------

Division : Promotion Honneur - Journée 3 aller (du 25/10/19)

FC CANTOU	SOPRA STERIA FOOT	Sordelo Hb	Me 29/01	19h45
-----------	-------------------	------------	----------	-------

Division : Excellence - Journée 7 aller (du 06/12/19)

MECAPROTEC FC	FC POTO	Muret Auriol Synthé	Lu 27/01	20h00
---------------	---------	---------------------	----------	-------

SEMAINE 6 DU 03/02/2020 AU 09/02/2020

Coupe Occitane : Quart de finale

ALTRAN FOOT	ASFP LUSITANOS	Blagnac Baradels Syn	Je 06/02	20h45
MECAPROTEC FC	ATHLETICO TOLOSA A	Muret Auriol Synthé	Lu 03/02	20h00
IO TEAM	O. TOULOUSE	Lardenne Synthé	Me 05/02	19h45
ATHLETICO TOLOSA B	USEMA COLOMIERS	Capitany Synthé	Me 05/02	20h00

Coupe de France Auguste Delaune : 1/16^{ème} de finale

ASC CNES	AJ SAINT EXUPERY	Stadium Taton Synthé	Je 06/02	20h00
CPAM	ASEAT	La Ramée Synthé	Ve 07/02	19h45
AS ST LOUP CAMMAS	USMT CRETEIL ST MAUR (94)	A définir	Sa 08/02	15h00
FC CANTOU	CELTIC IRISH C. (13)	A définir	Di 09/02	15h00
MAJESTIC UNITED (94)	SHADOCKS DE SEILH	Paris	Sa 08/02	15h00
ECST (13)	PASPORT	Marseille	Sa 08/02	15h00

Match de présélection :

Sélect. Haute-Garonne 1	Sélect. Haute-Garonne 2	Stadium Taton Synthé	Lu 03/02	20h00
-------------------------	-------------------------	----------------------	----------	-------

RATTRAPAGE

Coupe de la Ligue : Poule 2 – Journée 1 (du 20/12/19)

TOULOUSE SA	NEW TEAM	Sordelo St.	Ve 07/02	19h45
-------------	----------	-------------	----------	-------

Coupe de la Ligue : Poule 3 – Journée 1 (du 16/12/19)

FA ROQUES	DYNAMO FC	La Ramée St.	Lu 03/02	20h30
-----------	-----------	--------------	----------	-------

Coupe de la Ligue : Poule 1 – Journée 2 (du 14/01/20)

IO TEAM	MISTRAL P.L.	Sordelo St.	Me 05/02	19h45
---------	--------------	-------------	----------	-------

Coupe du Comité : Poule C – Journée 1 (du 20/12/19)

FC CANTOU	AS DRT	M. Cerdan St.	Lu 03/02	19h45
-----------	--------	---------------	----------	-------

Division : Promotion Excellence - Journée 7 aller (du 09/12/19)

FC ESCALQUENS	FONBO FC	A définir		
---------------	----------	------------------	--	--

Division : Honneur - Journée 3 aller (du 23/10/19)

SHAKHTAR TOLOSA	USA FOOT	Sordelo Hb	Me 05/02	19h45
-----------------	----------	------------	----------	-------

Division : Honneur - Journée 4 aller (du 12/11/19)

AS MATRA	AGATE FC	R. Barran	Ma 04/02	19h45
----------	----------	-----------	----------	-------

Division : Promotion Honneur - Journée 4 aller (du 14/11/19)

ASCA	UJS TOULOUSE	Beaupuy	Je 06/02	20h15
------	--------------	---------	----------	-------

Division : Promotion Honneur - Journée 6 aller (du 05/12/19)

TOLOSA FOOT SYSTEM	SB SPORT FC	Sordelo Hb	Je 06/02	19h45
LES VIEIL. CANAILLES	SOPRA STERIA FOOT	R. Barran	Ve 07/02	20h15

Division : Promotion - Journée 6 aller (du 02/12/19)

F.R. ST GENIES	NIMBA O.T.	St Genies Bellevue	Je 06/02	20h30
----------------	------------	--------------------	----------	-------

SEMAINE 8 DU 17/02/2020 AU 21/02/2020

Coupe de Printemps : Cadrage (du 29/01/20)

USEMA COLOMIERS ST GENIS ou O.TOUL Capitany Synthé Me 19/02 20h00

Division : Excellence - Journée 4 aller (du 14/11/19)

AS ST LOUP CAMMAS ATHLETICO TOLOSA B St Loup Cammas Je 20/02 20h15

Division : Promotion Excellence - Journée 4 aller (du 13/11/19)

DYNAMO FC FONBO FC Sordelo Hb Je 20/02 19h45

Division : Promotion Excellence - Journée 7 aller (du 09/12/19)

ATHLETICO TOLOSA A ASC CNES Stadium Taton Synthé Lu 17/02 20h00

Division : Honneur - Journée 7 aller (du 13/12/19)

SHAKHTAR TOLOSA IO TEAM Sordelo Hb Me 19/02 19h45
TOULOUSE SA FA ROQUES La Ramée Synthé Ve 21/02 19h45

Division : Honneur - Journée 7 aller (du 11/12/19)

AGATE NEW TEAM Lardenne Synthé Me 19/02 19h45

Division : Honneur - Journée 7 aller (du 10/12/19)

AS MATRA USA FOOT R.Barran Ma 18/02 19h45

Division : Promotion Honneur - Journée 7 aller (du 12/12/19)

SOPRA STERIA FOOT UJS TOULOUSE Stadium Taton Synthé Je 20/12 20h00

Commission Départementale de football

10, Bd Marcel Dassault – 31770 COLOMIERS

Tél. : 05.34.36.12.40 – Fax : 05.34.36.12.44

Site Internet : www.fsgt31.fr

accueil@31.fsgt.org



28 JANVIER 2020

N° 19

L'adversaire et l'arbitre
sont les partenaires
qui nous font progresser

SOMMAIRE

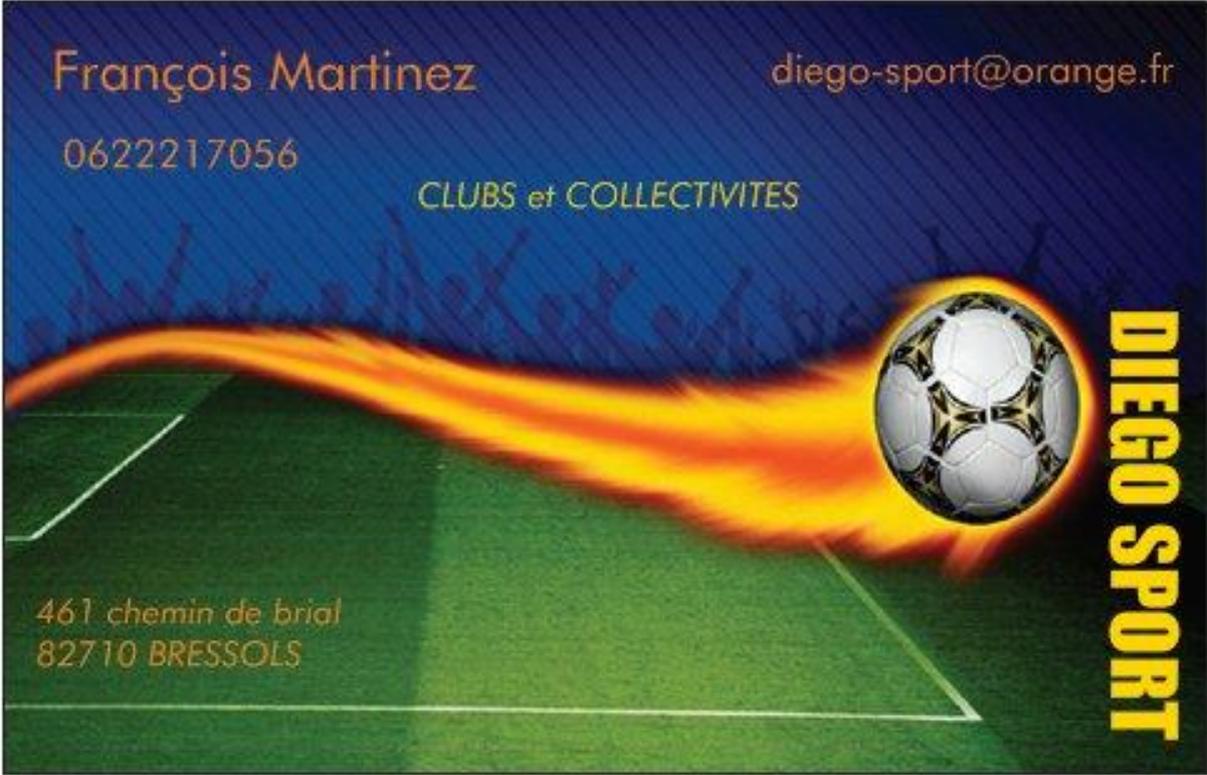
- Réunion de la Commission,
- Pense-bête,
- Informations licences,
- Arbitrage,
- Résultats semaine 4,
- Résultat en retard,
- Rappel règlement intérieur,
- Sportivité semaine 4,
- Sanctions,
- Sanction en retard,
- Infos coupe Auguste Delaune,
- Infos pour les équipes de Foot à 7,
- Rectificatifs calendrier,
- Calendrier semaines 6 à 8.



SAISON 2019 - 2020

OFFICIEL DU FOOTBALL

Partenaires de la F.S.G.T. 31



François Martinez diego-sport@orange.fr
0622217056
CLUBS et COLLECTIVITES

461 chemin de brial
82710 BRESSOLS

DIEGO SPORT



REUNION DE LA COMMISSION

Lundi 27 Janvier 2020.

Présents : Bruno CADART, Patrick FINKBEINER, José MARTINEZ, Marcel MARTINS, Laurent SARDA et René SILHOL.

PENSE-BETE

❶ **FORMALITE POUR ACCEDER AU SITE FGST 31**

① Nom du site : fsgt31.fr

② Pour accéder au bulletin : FOOTBALL A 11
 LA PRATIQUE
 BULLETINS

③ Pour accéder au mémento : FOOTBALL A 11
 LA PRATIQUE
 MEMENTO

④ Pour accéder aux classements : FOOTBALL A 11
 LA PRATIQUE
 CLASSEMENTS

⑤ Pour accéder aux calendriers : FOOTBALL A 11
 LA PRATIQUE
 CALENDRIERS

⑥ Pour accéder au règlement intérieur : FOOTBALL A 11
 LA PRATIQUE
 REGLEMENT INTERIEUR

❷ **DEMANDE DE LICENCE**

Comme nous vous l'avons annoncé à notre dernière Assemblée, les licences se feront directement par les clubs sur le site, que ce soit pour les renouvellements ou les nouvelles licences.

Si vous n'avez pas de fiche de demande de licence, vous avez la possibilité de la télécharger en format pdf, sur notre site :

① www.fsgt31.fr,

② Football à 11,

③ Actualités,

④ Demande de licence.

❸ **DECLARATION D'ACCIDENT**

Il vous est possible de télécharger directement une déclaration d'accident, sur le site de l'assurance. Ainsi vous ne perdrez pas de temps s'il vous arrive une blessure.

① site : <http://www.mutuelle-des-sportifs.com>

② onglet : « en cas d'accident ».

③ télécharger le document en format pdf.

❹ **TARIFS**

🔊 Tarifs des licences :

adulte avec assurance : **38.50 €**

jeune avec assurance (né de 2002 à 2006) : **32 €**

Nous vous rappelons que pour tout dossier incomplet, la licence ne sera pas délivrée et le joueur ne sera pas qualifié :

Dossier complet pour une nouvelle licence = **saisie sur le site + bon de commande de licences + liste du lot + carton blanc + photocopie de la pièce d'identité + chèque.**

Dossier complet pour un renouvellement = **saisie sur le site + bon de commande de licences + liste du lot + chèque.**

D'autre part, comme précisé lors des Assemblées, les dépôts et les retraits de licences ne pourront se faire que **le lundi et le mardi après-midi**, jours de présence des membres de la commission football. Pour les autres jours, vous devrez téléphoner avant de vous déplacer afin de savoir si un membre de la commission est présent au comité.



En raison de ce nouveau fonctionnement de demandes de licences, **il n'y a plus le délai de 7 jours ou de 24 heures pour la qualification des joueurs. Mais ATTENTION, le joueur sera qualifié dès son inscription sur le site, à la seule condition que le chèque nous soit parvenu, ainsi que le carton blanc pour les nouveaux joueurs.**

Tarifs d'arbitrage à régler impérativement avant le match :

Indemnité d'arbitrage : **8 €**

Indemnité de déplacement : **36 €**

Soit un total de **22 € par équipe**, ou **44 €** s'il y a deux arbitres.

Tout arbitrage non réglé au plus tard le lundi midi suivant la rencontre, entrainera le match perdu par pénalité pour l'équipe en infraction, plus amende pour retard.

🕒 LICENCIÉS D'UNE AUTRE DISCIPLINE

Les licenciés d'une **autre discipline** évoluant dans un **autre club** seront **qualifiés** lorsque la commission aura en sa possession **l'autorisation du club d'appartenance + le carton blanc.**

Les licenciés d'une **autre discipline** évoluant dans le **même club** seront **qualifiés** lorsque la commission aura en sa possession le **carton blanc.**

Important : Un licencié ne peut pratiquer dans un autre club une discipline existante dans le sien.

⑥ REDACTION ET CONTROLE DES FEUILLES DE MATCH

Les noms des joueurs doivent être inscrits en **MAJUSCULES**, qu'aucun joueur ne doit être raturé (marqué non joué par l'arbitre). Les feuilles de match qui sont auto-carbonées doivent être dépliées afin que des inscriptions gênantes ne s'écrivent sur le double.

La transgression à ces règles entrainera automatiquement une amende pour le club fautif.

Toutes les feuilles de match sont contrôlées automatiquement par la Commission, même en absence de réclamation.

Alors soyez vigilants lorsque vous formez vos équipes, afin d'éviter tout litige éventuel. D'autre part, les feuilles de match bien remplies facilitent le travail de la Commission. Aussi, remplissez-les scrupuleusement.

⑦ DEBUT DES RENCONTRES

Un **contrôle systématique des licences** est effectué par l'arbitre à chaque rencontre. D'autre part, « **une rencontre devra impérativement débuter au plus tard, un quart d'heure après l'horaire désigné sur le bulletin, toutes les vérifications d'usage ayant été effectuées. L'équipe n'étant pas prête sera déclarée forfait** ». Si pour une rencontre fixée à 19h45 par exemple, l'arbitre n'est pas en mesure d'avoir terminé la vérification des licences pour commencer la rencontre à 20h00 dernière limite, alors l'équipe qui n'est pas prête sera déclarée «forfait». Il en va de même si aucune des deux équipes n'est prête à 20h00.

Alors **prenez vos dispositions pour éviter tout litige.**

⑧ RETOUR FEUILLES DE MATCH

Les feuilles de match doivent être retournées dans les délais, aussi bien l'original que le double, (**feuilles postées 48h après la rencontre ou parvenues à la Commission avant le lundi midi suivant la rencontre**), sous peine de rencontre perdue par pénalité pour le club en infraction, plus amende pour retard.

⑨ COMUNICATION DES RESULTATS

ART 11- §B – 2 :

Le club vainqueur, ou le recevant en cas d'égalité, **doit téléphoner le résultat** de la rencontre à la Commission et ceci au plus tard le lundi qui suit la rencontre, avant midi. **Des pénalités sont prévues pour le non-respect de ces dispositions.**

⑩ QUALIFICATIONS

Les joueurs doivent être qualifiés pour la date de la rencontre. Sachant que la permanence de la Commission se tient les lundis après-midi à partir de 16h30, et tenant compte par ailleurs, qu'il n'y a plus les délais de qualification il est **IMPERATIF** que **les dossiers licences soit COMPLETS**, faute de quoi, les joueurs ne seront pas en règle pour participer à la rencontre, ce qui se traduira par la rencontre perdue par forfait ou pénalité. D'autre part, si le jour de la rencontre, un joueur n'a pas sa licence (bien que déposée à la Commission), **il doit obligatoirement se munir d'une pièce d'identité (document officiel), ou être en possession de sa licence de la saison dernière. Sinon il ne pourra pas participer à la rencontre.** Alors, prévenez vos joueurs.

① ① CERTIFICATS MEDICAUX

Les responsables de clubs doivent gérer la conformité de ces certificats vis à vis de la nouvelle législation.

Il est donc primordial que chaque joueur soit à jour avant que son dirigeant le laisse pratiquer sur un terrain, car dans le cas contraire, c'est sa responsabilité qu'il engage.

① ② PRECISIONS REGLEMENT

🔊 RESPECT DES COULEURS :

Sur la feuille d'engagement, vous nous avez fait connaître les deux couleurs de maillots que nous avons retranscrites dans le Mémento. Ce sont les couleurs avec lesquelles vous devez obligatoirement jouer lorsque vous êtes « visiteurs ».

ART 14-A : MATERIEL DE JEU ET EQUIPEMENTS

Les Clubs doivent jouer sous les couleurs qu'ils ont déclarées à la Commission. Si les deux équipes en présence jouent sous des couleurs semblables ou pouvant amener une confusion :

- le **Club recevant** doit changer les siennes, sous peine de match perdu si **aucune** entente n'est trouvée entre les deux équipes,

🔊 BALLONS :

Des problèmes survenus lors de certaines rencontres les saisons passées nous font vous rappeler ce point de règlement. Soyez-y très attentifs :

ART 14-D : MATERIEL DE JEU ET EQUIPEMENTS

Les ballons sont fournis, **sous peine de la perte du match**, par le club recevant et en nombre suffisant pour permettre à l'arbitre de mener la rencontre à son terme. Sur terrain neutre, chaque équipe devra présenter, avant le match, un ballon en parfait état. L'organisateur est tenu de fournir le nombre de ballons nécessaires au bon déroulement de la rencontre.

Alors prenez vos précautions pour éviter tout nouveau problème.

① ③ RELIQUAT SANCTIONS

ART 31-E-13 : QUALIFICATION DES JOUEURS

JOUEUR SUSPENDU EN « TEMPS » :

« Un joueur suspendu en « temps » à cheval sur deux saisons, sera requalifié au terme de sa sanction **sous condition qu'il ait repris sa licence au début de la saison** sportive suivante. »

D'autre part, les rencontres non jouées ou « forfait » ne sont pas comptabilisées pour les suspensions à purger.

En cas de doute, contactez la Commission.

❶❹ RAPPORT DES JOUEURS

Lorsqu'un joueur prend une exclusion définitive, il doit envoyer son rapport dans les quarante-huit (48) heures qui suivent la rencontre. Si toutefois le rapport était envoyé par « **courrier électronique** », ce rapport devra **comporter la signature manuscrite et lisible**, et **être scanné et envoyé en pièce jointe, dans les vingt-quatre (24) heures**. Il devra être **confirmé par l'envoi de l'original par la voie postale** dans les cinq jours. Ce n'est qu'à ce moment qu'il sera pris en compte.

❶❺ PARTICIPATION FOOT A SEPT- FOOT A ONZE

Précision concernant la participation des joueurs de « foot à 7 » et « foot à 11 » dans ces deux disciplines :

Une des deux disciplines peut utiliser lors d'une rencontre, $\frac{1}{4}$ des joueurs inscrits sur la feuille de match appartenant à l'autre discipline.

Soit :

3 joueurs de foot à 11 peuvent être utilisés dans l'équipe de foot à 7,

4 joueurs de foot à 7 peuvent être utilisés dans l'équipe de foot à 11.

D'autre part, en respectant le délai de 48 heures, un joueur peut jouer à 11 et à 7 la même semaine.

Tout joueur quittant un club de foot à 7 pour rejoindre un club de foot à 11 ou vice versa, doit remplir un avis de mutation à joindre à la demande de licence.

❶❻ INFORMATION SUR LA RESPONSABILITE DES CLUBS

EN CAS D'INCIDENTS LORS D'UNE RENCONTRE, LES CLUBS SONT RESPONSABLES DE LEURS SUPPORTERS. S'IL Y A DEBORDEMENTS DE CES DERNIERS, CE SONT LES CLUBS QUI SERONT SANCTIONNES.

❶❼ ARRETES MUNICIPAUX

ART 9-B-5 :

"Les arrêtés municipaux doivent arriver à la commission avant le lundi suivant la déclaration. Dans le cas contraire, ils ne seront pas pris en considération."

❶❸ REPORT DES RENCONTRES

ART 9-B-1 : Demande réglementaire de report de match :

Aucune modification ne peut être apportée au calendrier sans l'accord de la commission. Une demande écrite devra parvenir à la commission au **plus tard le vendredi suivant la première parution de la rencontre sur le bulletin officiel, avant midi.**

INFORMATIONS LICENCES



**DERNIERE SEMAINE POUR FAIRE VOS DEMANDES DE LICENCES.
APRES LE 31 JANVIER, CE SERA TROP TARD**

PRECISION IMPORTANTE AU SUJET DU CARTON LICENCE : C'EST LA **CARTE DE GAUCHE QUI DOIT ETRE RAPPORTEE POUR ETRE VALIDEE. LA CARTE « *EXEMPLAIRE ADHERENT* » EST DESTINEE A UNE AUTRE PRATIQUE SI BESOIN.**

Les photos utilisées ne doivent pas être récupérées sur la licence de la saison précédente, sous peine de licence refusée.



DOSSIERS INCOMPLETS POUR QUALIFICATION DES JOUEURS :

FC ESCALQUENS : Manque carton blanc du joueur KSOURI Mohamed.

AS ST LOUP CAMMAS : Le carton blanc du joueur DESTEFANI Loic n'ayant pas été fourni à ce jour, il est disqualifié à partir du 06/01/20.



POUR REGULARISATION :



RETRAIT DES CARTONS LICENCES :

Les équipes suivantes doivent retirer leurs cartons licences à compléter avant la date limite pour que **leurs joueurs ne soient pas disqualifiés**:

ALTRAN FOOT : jusqu'au 11/02 (1 joueur),

FORZA VIOLA FC : jusqu'au 04/02 (1 joueur),

AGATE FC : jusqu'au 11/02 (2 joueurs),

MECAPROTEC FC : jusqu'au 04/02 (1 joueur),

SOPRA STERIA FOOT : jusqu'au 04/02 (1 joueur),

ATHLETICO TOLOSA : jusqu'au 11/02 (1 joueur),

UJS TOULOUSE : jusqu'au 04/02 (2 joueurs),



RETRAIT DES CARTONS LICENCES (disqualification) :

Les équipes suivantes n'ayant pas retiré leurs cartons licences à compléter avant la date limite, **leurs joueurs sont disqualifiés**:



RETOUR DES LICENCES A VALIDER :

Les équipes suivantes doivent rapporter leurs licences à valider avant la date limite pour que **leurs joueurs ne soient pas disqualifiés**:

CPAM : jusqu'au 04/02 (1 joueur),

FC ESCALQUENS : jusqu'au 25/02 (2 joueurs),

AGATE FC : jusqu'au 18/02 (1 joueur),

AS MATRA : jusqu'au 18/02 (1 joueur),

NIMBA O.T : jusqu'au 18/02 (2 joueurs),

SB SPORT : jusqu'au 18/02 (2 joueurs),



RETOUR DES LICENCES A VALIDER (disqualification) :

Les équipes suivantes n'ayant pas rapporté leurs licences à valider avant la date limite, **leurs joueurs sont disqualifiés**:

US AERO FOOT : à partir du 26/11 (2 joueurs),

ALTRAN FOOT : à partir du 26/11 (1 joueur),
 US CAF : à partir du 22/10 (1 joueur),
 FONBO FC : à partir du 19/11 (1 joueur),
 FORZA VIOLA FC : à partir du 22/10 (3 joueurs),
 NEW TEAM: à partir du 26/11 (1 joueur),
 NIMBA OT : à partir du 26/11 (1 joueur),
 FA ROQUES: à partir du 07/01 (2 joueurs),
 SB SPORT: à partir du 05/11 (1 joueur),
 SHAKHTAR TOLOSA : à partir du 19/11 (1 joueur),
 TOULOUSE SA : à partir du 29/10 (1 joueur),



RETRAIT DES LICENCES VALIDEES:

Les équipes suivantes doivent retirer leurs licences validées avant la date limite pour que **leurs joueurs ne soient pas disqualifiés**:

ASC CNES : jusqu'au 11/02 (1 joueur).



RETRAIT DES LICENCES VALIDEES (disqualification):

Les équipes suivantes n'ayant pas retiré leurs licences validées avant la date limite, **leurs joueurs sont disqualifiés**:

AS ST LOUP CAMMAS : à partir du 21/01 (1 joueur),

SOPRA STERIA FOOT : à partir du 28/01 (3 joueurs),

ARBITRAGE

Cela fait plus de deux mois que les arbitres ont été prévenus qu'ils devraient passer (certains avec une photo) pour récupérer leur licence et leur carte d'arbitre.

En conséquence l'arbitre DEVARULRAJAH A. **ne sera plus convoqué** tant qu'il n'aura pas régularisé sa situation et ne représentera plus son club.

RESULTATS

SEMAINE 4 DU 20/01/2020 AU 24/01/2020

Division : Excellence – Journée 10 retour

USEMA COLOMIERS	2	-	0	AJ SAINT EXUPERY	
PASPORT		<i>Remis</i>		ATHLETICO TOLOSA B	
MECAPROTEC FC	3	-	0	O. TOULOUSE	
AS SAINT LOUP CAMMAS		<i>Remis</i>		SHADOCKS SEILH	
FC POTO	2	-	4	ASEAT	

Coupe de la Ligue : Poule 1 – Journée 3

MISTRAL P.L.	0	-	3	FORZA VIOLA FC	F
FONBO FC	1	-	3	IO TEAM	

Coupe de la Ligue : Poule 2 – Journée 3

NEW TEAM	1	-	4	USA FOOT	
TOULOUSE SA	1	-	3	ASC CNES	

Coupe de la Ligue : Poule 3 – Journée 3

DYNAMO FC	2	-	2	ALTRAN FOOT	
FA ROQUES	0	-	3	SHAKHTAR TOLOSA	F

Coupe de la Ligue : Poule 4 – Journée 3

AS MATRA	0	-	5	AGATE FC	
FC ESCALQUENS	2	-	5	ATHLETICO TOLOSA A	

Coupe du Comité : Poule A – Journée 3

CPAM	1	-	5	ASFP LUSITANOS	
TOLOSA FOOT SYSTEM	1	-	0	ASCA	

Coupe du Comité : Poule B – Journée 3

SB SPORT FC	3	-	1	ATHLETICO TOLOSA C	
-------------	---	---	---	--------------------	--

Exempt : UJS TOULOUSE**Coupe du Comité : Poule C – Journée 3**

FC CANTOU	6	-	2	F.R. ST GENIES	
AS DRT		Remis		US CAF	

Coupe du Comité : Poule D – Journée 3

NIMBA O.T.	1	-	1	FC BALEC	
SOPRA STERIA FOOT	0	-	3	LES VIEILLES CANAILLES	F

Non communication téléphonique du résultat		Feuille de match non parvenue	
Forfait	F	Litige	
Terrain impraticable		Panne d'éclairage	
Décision Commission		Demande club	

Feuille de match non parvenue dans les délais → match perdu par pénalité (0 point, 0 but pour, 3 contre) :

RESULTAT EN RETARD

SEMAINE 3 DU 20/01/2020 AU 24/01/2020

Coupe de la Ligue : Poule 3 – Journée 2

SHAKHTAR TOLOSA	0	-	6	DYNAMO FC	
-----------------	---	---	---	-----------	--

RAPPEL REGLEMENT INTERIEUR

Un point important du règlement intérieur concernant les rencontres qui ne sont pas jouées. En effet la semaine dernière, un club a averti la commission de l'arrêté municipal par mail, et l'arbitre n'a pas pu être prévenu et s'est déplacé sur le terrain en question. Vous devez prévenir la commission par **TELEPHONE**, sous peine de **match perdu**.

CHAPITRE I – ARTICLE 9-5 :

« Dans le cas d'un **arrêté municipal le jour de la rencontre**, le club doit prévenir la commission par **voie téléphonique** avant toute autre démarche. Dans le cas contraire, l'équipe utilisatrice du terrain en question aura **match perdu par pénalité**, et si l'arbitre éventuellement désigné ne peut pas être prévenu, les frais d'arbitrage seront à la charge de ce club. »

SPORTIVITE SEMAINE 4

QUATRE sorties temporaires et **QUINZE** avertissements et **UNE** exclusion pour **14** rencontres arbitrées.

SANCTIONS

Rencontre TOULOUSE SA / ASC CNES du 23/01/20 – Coupe de la Ligue – Poule 2 – Tour 3 :

Suite à la réception de son rapport, lecture de celui-ci ainsi que celui de l'arbitre, la sous-commission en application du règlement (**Art 32 - §C – c**), décide :

Pour "**TACLE PAR DERRIERE**" – **EXCLUSION** –
PONIN James, licence n°658703, **capitaine** (TOULOUSE SA)
- **Trois (3) matchs de suspension ferme, dont l'automatique à compter du 27/01/20.**

Rencontre FC POTO / ASEAT du 24/01/20 – Excellence – Journée 10 retour :

Pour "**TACLE DANGEREUX**" – **AVERTISSEMENT** –
Soit 2 (deux) avertissements au cours de la saison, récidive du 17/01/2020 (ART 32 – §B – f),
N'WOLE Franck, licence n°446681, (ASEAT)
- **Un (1) match de suspension ferme, à compter du 03/02/20.**

Rencontre FC CANTOU / FOYER RURAL ST GENIES du 24/01/20 – Coupe du Comité – Poule C – Tour 3 :

Pour "**TACLE DANGEREUX**" – **AVERTISSEMENT** –
Soit 2 (deux) avertissements au cours de la saison, récidive du 25/11/2019 (ART 32 – §B – f),
SOURNAC Christophe, licence n°819152, (F.R. ST GENIES)
- **Un (1) match de suspension ferme, à compter du 03/02/20.**

SANCTION EN RETARD

Rencontre FC POTO / USEMA COLOMIERS du 17/01/20 – Excellence – Journée 9 aller :

Pour " *CONTESTATION DES DECISIONS E L'ARBITRE* "

– AVERTISSEMENT –

Soit 2 (deux) avertissements au cours de la saison, récidive du 11/12/2019 (**ART 32 – §B – f**),

LEMAIRE Sébastien, licence n°335475 (USEMA COLOMIERS)

- Un (1) match de suspension ferme, à compter du 03/02/20.

INFOS COUPE A.DELAUNE

Nous rappelons aux clubs qualifiés pour les 1/16^{ème} de Finale, que leurs joueurs doivent être qualifiés au plus tard le 30/11/19 et qu'ils doivent présenter une pièce d'identité avant le match (copie sur téléphone refusée).

INFOS POUR LES EQUIPES DE FOOT A 7

Nous rappelons aux équipes de FOOT A 7 engagées en coupe de la Haute-Garonne, pour éviter tout litige, que :

- Les licences (ou les pièces d'identités) sont obligatoires,
- Les protège-tibias sont obligatoires,
- Venir avec un nombre de maillots suffisant.

RECTIFICATIFS CALENDRIER

SEMAINE 6 DU 03/02/2020 AU 09/02/2020

Coupe de la Ligue : Poule 3 – Journée 1 (du 16/12/19)

FA ROQUES

DYNAMO FC

Voir feuille des rencontres de ce bulletin

Coupe de la Ligue : Poule 1 – Journée 2 (du 14/01/20)

IO TEAM

MISTRAL PL

Voir feuille des rencontres de ce bulletin

Division : Promotion Excellence - Journée 7 aller (du 09/12/19)

FC ESCALQUENS

FONBO FC

Voir feuille des rencontres de ce bulletin

Coupe de France Auguste Delaune : 1/16^{ème} de finale

AS ST LOUP CAMMAS

USMT CRET. ST MAUR

Voir feuille des rencontres de ce bulletin

FC CANTOU

CELTIC IRISH

Voir feuille des rencontres de ce bulletin

SEMAINE 7 DU 10/02/2020 AU 16/02/2020

Division : Promotion Excellence - Journée 3 aller (du 25/10/19)

ASEAT AS ST LOUP CAMMAS Voir feuille des rencontres de ce bulletin

Division : Promotion Excellence - Journée 4 aller (du 15/11/19)

MISTRAL P.L. ASC CNES Voir feuille des rencontres de ce bulletin

Division : Honneur - Journée 4 aller (du 12/11/19)

IO TEAM FA ROQUES Voir feuille des rencontres de ce bulletin

Division : Promotion Honneur - Journée 7 aller (du 09/12/19)

AS DRT SB SPORT FC Voir feuille des rencontres de ce bulletin

SEMAINE 8 DU 17/02/2020 AU 21/02/2020

Coupe de Printemps : Cadrage (du 29/01/20)

SOPRA STERIA FOOT UJS TOULOUSE Voir feuille des rencontres de ce bulletin

CALENDRIER

Une petite précision concernant la programmation des rencontres : lorsqu'une rencontre est marquée « A définir » sur le bulletin, cela signifie que nous sommes en attente de terrain de la part de la mairie, mais que le match se déroulera bien la semaine concernée. Alors prévenez vos joueurs afin d'éviter quelques « loupés ».



Terrain utilisé par les nouveaux clubs (ou les anciens):

FC CANTOU : Paul Sabatier Hb : Terrain de l'Université Paul Sabatier, 118 route de Narbonne, à droite en rentrant.

FOYER RURAL SAINT GENIES : St Geniès Bellevue : 5 chemin de l'Enguille.

ASFP LUSITANOS : Castelginest : rue Saint-Gilles.

ASEAT : Sesquières Hb : 4 allée des Foulques, 31200 Toulouse.

Gardien terrains Barran et Sordelo : **06 28 49 42 89**.

SEMAINE 6 DU 03/02/2020 AU 09/02/2020

Coupe Occitane : Quart de finale

ALTRAN FOOT	ASFP LUSITANOS	Blagnac Baradels Syn	Je 06/02	20h45
MECAPROTEC FC	ATHLETICO TOLOSA A	Muret Auriol Synthé	Lu 03/02	20h00
IO TEAM	O. TOULOUSE	Lardenne Synthé	Me 05/02	19h45
ATHLETICO TOLOSA B	USEMA COLOMIERS	Capitany Synthé	Me 05/02	20h00

Coupe de France Auguste Delaune : 1/16^{ème} de finale

ASC CNES	AJ SAINT EXUPERY	Stadium Taton Synthé	Je 06/02	20h00
CPAM	ASEAT	La Ramée Synthé	Ve 07/02	19h45
AS ST LOUP CAMMAS	USMT CRETEIL ST	La Ramée Synthé	Sa 08/02	15h00

FC CANTOU	MAUR (94)			
MAJESTIC UNITED (94)	CELTIC IRISH C. (13)	F. Sastre Synthé	Di 09/02	15h00
ECST (13)	SHADOCKS DE SEILH	Paris	Sa 08/02	15h00
	PASPORT	Marseille	Sa 08/02	15h00

Match de présélection :

Sélect. Haute-Garonne 1	Sélect. Haute-Garonne 2	Stadium Taton Synthé	Lu 03/02	20h00
-------------------------	-------------------------	----------------------	----------	-------

RATTRAPAGE

Coupe de la Ligue : Poule 2 – Journée 1(du 20/12/19)

TOULOUSE SA	NEW TEAM	Sordelo St.	Ve 07/02	19h45
-------------	----------	-------------	----------	-------

Coupe de la Ligue : Poule 3 – Journée 1(du 16/12/19)

FA ROQUES	DYNAMO FC	La Ramée Synthé	Lu 03/02	19h45
------------------	------------------	------------------------	-----------------	--------------

Coupe de la Ligue : Poule 1 – Journée 2(du 14/01/20)

IO TEAM	MISTRAL P.L.	Remis		
----------------	---------------------	--------------	--	--

Coupe du Comité : Poule C – Journée 1(du 20/12/19)

FC CANTOU	AS DRT	M. Cerdan St.	Lu 03/02	19h45
-----------	--------	---------------	----------	-------

Division : Promotion Excellence - Journée 7 aller (du 09/12/19)

FC ESCALQUENS	FONBO FC	M. Cerdan St.	Me 05/02	19h45
----------------------	-----------------	----------------------	-----------------	--------------

Division : Honneur - Journée 3 aller (du 23/10/19)

SHAKHTAR TOLOSA	USA FOOT	Sordelo Hb	Me 05/02	19h45
-----------------	----------	------------	----------	-------

Division : Honneur - Journée 4 aller (du 12/11/19)

AS MATRA	AGATE FC	R. Barran	Ma 04/02	19h45
----------	----------	-----------	----------	-------

Division : Promotion Honneur - Journée 4 aller (du 14/11/19)

ASCA	UJS TOULOUSE	Beaupuy	Je 06/02	20h15
------	--------------	---------	----------	-------

Division : Promotion Honneur - Journée 6 aller (du 05/12/19)

TOLOSA FOOT SYSTEM	SB SPORT FC	Sordelo Hb	Je 06/02	19h45
LES VIEIL. CANAILLES	SOPRA STERIA FOOT	R. Barran	Ve 07/02	20h15

Division : Promotion - Journée 6 aller (du 02/12/19)

F.R. ST GENIES	NIMBA O.T.	St Génies Bellevue	Je 06/02	20h30
----------------	------------	--------------------	----------	-------

SEMAINE 7 DU 10/02/2020 AU 16/02/2020

Coupe de France Auguste Delaune : 1/16^{ème}

FORZA VIOLA FC	ASCO REUIL (92)	A définir	Sa 15/02	16h00
----------------	-----------------	------------------	----------	-------

RATTRAPAGE

Coupe de la Ligue : Poule 1 – Journée 2(du 14/01/20)

IO TEAM	MISTRAL P.L.	Stadium Taton Synthé	Lu 10/02	19H45
---------	--------------	----------------------	----------	-------

Coupe du Comité : Poule D – Journée 3 (du 22/01/20)

AS DRT US CAF **A définir**

Coupe de la Haute-Garonne : Cadrage (du 29/01/20)

MAZDALAND ST GENIES ou O.TOULOU Lardenne Synthé Me 12/02 19h45

Division : Excellence - Journée 3 aller (du 25/10/19)

AS ST LOUP CAMMAS ASEAT St Loup Cammas Je 13/02 20h15

Division : Excellence - Journée 4 aller (du 14/11/19)

AJ ST EXUPERY MECAPROTEC FC Sordelo Hb Me 12/02 19h45

Division : Excellence - Journée 6 aller (du 02/12/19)

ATHLETICO TOLOSA B FC POTO R.Barran Ma 11/02 19h45

Division : Promotion Excellence - Journée 4 aller (du 15/11/19)

MISTRAL P.L ASC CNES Remis

Division : Promotion Excellence - Journée 6 aller (du 03/12/19)

ATHLETICO TOLOSA A FC ESCALQUENS M.Cerdan St Lu 10/02 19h45

Division : Honneur - Journée 4 aller (du 12/11/19)

IO TEAM FA ROQUES Remis

Division : Honneur - Journée 4 aller (du 13/11/19)

NEW TEAM US AERO FOOT Sordelo Hb Je 13/02 20h00

Division : Honneur - Journée 6 aller (du 06/12/19)

AGATE FC TOULOUSE SA Stadium Taton Synthé Je 13/02 20h00
SHAKHTAR TOLOSA AS MATRA Sordelo St. Je 13/02 19h45

Division : Honneur - Journée 6 aller (du 06/12/19)

UJS TOULOUSE FC CANTOU R.Barran Ve 14/02 19h45

Division : Promotion - Journée 6 aller (du 05/12/19)

ATHLETICO TOLOSA C ASFP LUSITANOS Sordelo St Me 12/02 19h45

Division : Promotion - Journée 6 aller (du 06/12/19)

CPAM FC BALEC La Ramée Synthé Ve 14/02 19h45

Division : Promotion Honneur - Journée 7 aller (du 09/12/19)

AS DRT SB SPORT FC Remis

SEMAINE 8 DU 17/02/2020 AU 21/02/2020

Coupe de Printemps : Cadrage (du 29/01/20)

USEMA COLOMIERS ST GENIES ou O.TOUL Capitany Synthé Me 19/02 20h00

Division : Excellence - Journée 4 aller (du 14/11/19)

AS ST LOUP CAMMAS ATHLETICO TOLOSA B St Loup Cammas Je 20/02 20h15

Division : Promotion Excellence - Journée 4 aller (du 13/11/19)

DYNAMO FC FONBO FC Sordelo Hb Je 20/02 19h45

Division : Promotion Excellence - Journée 7 aller (du 09/12/19)

ATHLETICO TOLOSA A ASC CNES Stadium Taton Synthé Lu 17/02 20h00

Division : Honneur - Journée 7 aller (du 13/12/19)

SHAKHTAR TOLOSA IO TEAM Sordelo Hb Me 19/02 19h45

TOULOUSE SA FA ROQUES La Ramée Synthé Ve 21/02 19h45

Division : Honneur - Journée 7 aller (du 11/12/19)

AGATE NEW TEAM Lardenne Synthé Me 19/02 19h45

Division : Honneur - Journée 7 aller (du 10/12/19)

AS MATRA USA FOOT R.Barran Ma 18/02 19h45

Division : Promotion Honneur - Journée 7 aller (du 12/12/19)

SOPRA STERIA FOOT UJS TOULOUSE Stadium Taton Syn. Je 20/02 20h00